



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2001

Cinquante-cinquième session
Point 153, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/55/534/Add.2)]

55/273. Enseignements tirés de l'emploi de vérificateurs des comptes résidents dans les missions de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 9 de sa résolution 54/241 A du 23 décembre 1999,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les enseignements tirés de l'emploi de vérificateurs des comptes résidents dans les missions de maintien de la paix¹, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport².

103^e séance plénière
14 juin 2001

¹ A/55/735.

² A/55/828.